

Prestation nationale pour enfants (PNE)

Renseignements généraux	
Ministère responsable	Développement des ressources humaines Canada
Partenaires	<p>La Prestation nationale pour enfants est une initiative conjointe du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des Premières nations.*</p> <p>*Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants. Il ne participe cependant pas à l'initiative parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec. Dans le présent document, toute référence à des positions conjointes des gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux n'inclut pas le Québec.</p>
Date d'entrée en vigueur	La Prestation nationale pour enfants est entrée en vigueur en juillet 1998 lorsque le gouvernement du Canada a inclus au titre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) une nouvelle prestation mensuelle fédérale destinée aux familles à faible revenu avec enfants.
Date d'expiration	Sans objet¹ Il s'agit d'une initiative permanente.
Site Web	http://unionsociale.gc.ca/ncb_f.html
Objet	<p>Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont conçu la PNE afin d'atteindre trois objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. aider à prévenir et à réduire l'ampleur de la pauvreté chez les enfants; 2. favoriser l'intégration au marché du travail en veillant à ce que les familles soient toujours mieux nanties si elles font partie de la population active; 3. réduire le chevauchement et le dédoublement grâce à l'harmonisation des objectifs des programmes et des prestations et à la simplification de leur gestion.

Rôles et contributions	<p>La PNE constitue une restructuration du régime de soutien du revenu qui s'adresse aux familles à faible revenu avec enfants. Elle remplace les prestations pour enfants distribuées par l'entremise des régimes sociaux provinciaux et territoriaux par une plate-forme nationale de prestations pour enfants évaluées en fonction du revenu dans le cadre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE).</p> <p>Cette initiative conjointe des gouvernements allie les points forts d'un programme national à la souplesse de ceux des provinces et des territoires qui sont conçus pour satisfaire les besoins et les conditions de leurs populations propres.</p> <p>Rôle du gouvernement fédéral</p> <p>Dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants, le gouvernement du Canada accroît son soutien du revenu aux familles à faible revenu avec enfants par le biais d'une composante de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. La PFCE compte deux volets principaux : la prestation de base qui est versée mensuellement à plus de 80 % des familles canadiennes avec enfants (devant atteindre 90 % en 2004) et le supplément que représente la Prestation nationale pour enfants (PNE) et qui s'adresse aux familles pauvres dont le revenu net est inférieur à 32 000 \$ (à compter de juillet 2001). Le gouvernement du Canada s'est engagé à assurer un investissement important, progressif et permanent dans ce programme. Il a annoncé dans son budget de 2000 et dans l'Exposé économique d'octobre 2000 qu'il investirait dans la PNE 740 millions de dollars de plus en juillet 2001, ce qui portera la somme investie à 850 millions de dollars au moins d'ici 2004, en raison de l'indexation. En 2004, le supplément de la PNE pour les familles à faible revenu avec enfants devrait se chiffrer à environ 2,5 milliards de dollars par année. L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) administre ce programme.</p> <p>Rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux</p> <p>Aux termes de la Prestation nationale pour enfants, les gouvernements provinciaux et territoriaux investissent dans des programmes et services nouveaux ou élargis visant à aider toutes les familles à faible revenu à trouver et à conserver des emplois afin de pouvoir subvenir aux besoins de leurs enfants. Suite à l'augmentation des prestations fédérales, la plupart des gouvernements ont rajusté le soutien qu'ils assurent par le biais de l'aide sociale ou d'autres programmes de soutien du revenu. Les fonds rendus disponibles grâce à ces rajustements sont réinvestis dans les prestations et les services dispensés</p>
------------------------	---

aux familles à faible revenu et on les qualifie de réinvestissements de la PNE. Certains territoires et provinces bonifient leurs initiatives de réinvestissement de la PNE en investissant en plus leurs propres fonds. La souplesse de la PNE permet aux provinces et territoires de créer ou d'améliorer des programmes qui répondent davantage aux besoins et priorités de leurs collectivités locales.

Rôle des Premières nations

Les Premières nations ont également apporté des modifications aux programmes d'aide sociale destinés aux habitants des réserves. Les communautés des Premières nations déterminent comment réinvestir ces fonds afin de répondre aux besoins des familles et enfants vivant sur les réserves dans les limites du cadre de réinvestissement élaboré par les ministres responsables des Services sociaux.

Réinvestissements

En vertu du Cadre national de réinvestissement, les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que les Premières nations, se sont engagés à réallouer les fonds de l'aide sociale libérés à des prestations et services s'adressant aux enfants des familles à faible revenu. Parmi les initiatives de réinvestissement de la PNE, on compte :

- les prestations pour enfants et les suppléments de revenu gagné;
 - les initiatives relatives aux garderies pour enfants;
 - les services à la petite enfance et aux enfants à risque;
- les services de santé supplémentaires.

Comment les rôles et contributions sont-ils décrits au public?

Les rôles et contributions de chaque gouvernement sont décrits dans le Rapport d'étape annuel de la Prestation nationale pour enfants. En outre, les ministres responsables des Services sociaux à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale publient des rapports périodiques afin de faire le point sur la PNE. On peut se procurer ces documents à l'adresse suivante :

http://www.union sociale.gc.ca/ncb_f.html

Vérification de la compréhension et de la reconnaissance des rôles respectifs par le public

DRHC et l'ADRC effectuent périodiquement des sondages sur la PNE et la PFCE. DRHC entend sonder de façon constante la compréhension et le soutien du public et rendra publiques les conclusions de ces sondages.

En outre, de nouveaux efforts ont été entrepris avec les

	<p>provinces et les territoires afin d'améliorer les communications destinées au grand public et aux clients relativement aux initiatives liées à la PNE.</p> <p>Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la PNE a entrepris un processus d'évaluation par des spécialistes visant à déterminer si le Rapport d'étape annuel sur la PNE respecte les exigences énoncées dans le Cadre de gestion et de responsabilité de la PNE, répond aux besoins de ses auditoires et est rédigé dans un format clair et concis. En plus de cette étude par des spécialistes, le Groupe de travail examine diverses façons d'établir des liens entre les gouvernements et les parties intéressées en ce qui a trait à cette initiative qu'est la PNE.</p>
Ressources	
Financement	<p>En juillet 2000, le gouvernement du Canada avait investi 1,7 milliard de dollars par année dans la PNE.</p> <p>Il a annoncé dans son budget de 2000 et dans l'Exposé économique d'octobre 2000 qu'il investirait dans la PNE 740 millions de dollars de plus en juillet 2001, ce qui portera la somme investie à 850 millions de dollars d'ici 2004, en raison de l'indexation. En 2004, le supplément de la PNE pour les familles à faible revenu avec enfants devrait se chiffrer à environ 2,5 milliards de dollars par année.</p> <p>Les provinces, les territoires et les Premières nations estiment qu'environ 608 millions de dollars seront consacrés aux initiatives de la PNE au cours de l'exercice 2000-2001. Cette somme comprend le financement libéré par les rajustements effectués à l'égard des prestations pour enfants de l'aide sociale provinciale ainsi que les investissements additionnels des provinces et des territoires dans les initiatives liées à la Prestation nationale pour enfants.</p>

Prestation fiscale canadienne pour enfants									
Prestation de base et supplément de la Prestation nationale pour enfants									
par province et territoire, pour la période de juillet 1990 à juin 2000									
Province	Prestation de base			SPNE			PFCE (de base et SPNE)		
	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve et Labrador	27 568 099	61 298 921	88 867 020	15 794 520	15 601 640	31 396 160	43 362 619	76 900 561	120 263 180
Île-du-Prince-Édouard	7 852 160	17 070 257	24 922 417	4 265 562	2 600 286	6 865 848	12 117 722	19 670 543	31 788 265
Nouvelle-Écosse	60 041 179	87 149 839	147 191 018	33 226 639	17 035 463	50 262 102	93 267 818	104 185 302	197 453 120
Nouveau-Brunswick	45 265 917	75 194 938	120 460 855	25 661 880	15 247 134	40 909 014	70 927 797	90 442 072	161 369 869
Québec	374 018 426	704 847 394	1 078 865 821	191 638 314	149 649 350	341 287 663	565 656 740	854 496 744	1 420 153 484
Ontario	605 417 807	1 012 528 406	1 617 946 212	291 578 658	212 839 800	504 418 458	896 996 465	1 225 368 206	2 122 364 670
Manitoba	70 653 452	138 315 305	208 968 757	36 777 114	32 343 182	69 120 296	107 430 566	170 658 487	278 089 053
Saskatchewan	73 738 869	124 525 873	198 264 742	39 040 661	30 434 947	69 475 608	112 779 530	154 960 820	267 740 350
Alberta	161 939 322	306 442 698	468 382 020	78 223 599	60 204 821	138 428 420	240 162 921	366 647 519	606 810 440
Colombie-Britannique	219 484 341	360 515 697	580 000 038	109 824 418	88 867 363	198 691 781	329 308 759	449 383 060	778 691 819
Nunavut	2 203 358	5 843 965	8 047 322	1 089 590	1 398 663	2 488 254	3 292 948	7 242 628	10 535 576
Territoires du Nord-Ouest	3 838 951	4 509 519	8 348 470	1 702 807	973 805	2 676 611	5 541 758	5 483 324	11 025 081
Yukon	2 305 478	2 541 271	4 846 749	1 003 852	570 859	1 574 711	3 309 330	3 112 130	6 421 460
À l'extérieur du Canada*	508 137	1 915 612	2 423 751	221 752	385 351	607 102	729 889	2 300 963	3 030 853
Canada	1 654 835 499	2 902 699 692	4 557 535 191	830 049 364	628 152 665	1 458 202 029	2 484 884 863	3 530 852 357	6 015 737 220

Source : La Prestation nationale pour enfants - Rapport d'étape: 2000, mars 2001

*Bénéficiaires à l'extérieur du Canada

Estimation de la valeur des initiatives des provinces, des territoires et des Premières nations : Réinvestissements et valeur totale des initiatives liées à la PNE, par gouvernement		
Gouvernement	Exercice 2000-2001 (en millions de dollars)	
	Réinvestissements**	Valeur totale des initiatives (réinvestissements + investissements) ***
Colombie-Britannique	176,25	176,25
Alberta	31,50	31,50
Saskatchewan	26,60	44,10
Manitoba	16,06	32,06
Ontario	183,00	208,60
Nouveau-Brunswick	0,0	7,02
Nouvelle-Écosse	23,34	24,21
Île-du-Prince-Édouard	1,70	1,70
Terre-Neuve et Labrador	6,85	19,54
Yukon	0,29	1,08
Territoires du Nord-Ouest	1,17	2,59
Nunavut	non disponible	non disponible
Premières nations	46,85	55,19
Citoyenneté et Immigration Canada	2,70	3,61
Total	516,31	607,45

Source : *La Prestation nationale pour enfants - Rapport d'étape: 2000*, mars 2001

** Les réinvestissements correspondent aux rajustements apportés aux prestations pour enfants ou aux programmes d'aide sociale des provinces et des territoires pour chaque gouvernement participant. Ces fonds sont réinvestis dans des programmes, des services et des prestations qui s'adressent aux familles à faible revenu avec enfants. Les investissements désignent le financement additionnel assuré par les provinces et les territoires dans les initiatives de la PNE.

*** La valeur totale des initiatives représente le financement total alloué aux initiatives de la PNE, par gouvernement (c.-à-d., réinvestissements + investissements = valeur totale des initiatives).

Les sommes indiquées au titre des réinvestissements pour l'exercice 2000-2001 constituent des estimations. Elles représentent les économies possibles au chapitre de l'aide sociale en raison des prestations accrues que reçoivent les familles par le biais de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE).

Le montant réel des réinvestissements en vertu de la PNE et la valeur totale des initiatives des provinces, des territoires et des Premières nations à l'égard de la PNE pour l'exercice 1998-1999 et les estimations pour 1999-2000 figurent dans le Rapport d'étape 2000 sur la PNE.

Suivi et rapports	<p>L'Agence des douanes et du revenu du Canada à qui incombe l'administration de la Prestation nationale pour enfants assure le suivi des dépenses réelles effectuées par le gouvernement fédéral à l'égard de la PFCE.</p> <p>Le Rapport d'étape annuel sur la PNE indique les dépenses réalisées par tous les gouvernements. Il existe un processus de collecte de données auquel adhèrent toutes les compétences gouvernementales participantes afin de pouvoir présenter des données comparables, par compétence, relativement aux initiatives de la PNE. L'information présentée par chaque gouvernement fait l'objet d'une analyse conjointe afin de garantir l'uniformité des modes de présentation.</p> <p>On peut se procurer le Rapport d'étape 2000 de la PNE à l'adresse suivante : http://socialunion.gc.ca/NCB-progress2000/ftdm.html</p>
Mesures et rapports	
Répercussions / Résultats	<p>Principaux résultats et conséquences</p> <p>Le supplément qu'est la Prestation nationale pour enfants constitue le plus important résultat de la PNE.</p> <p>La PNE est conçue de manière à donner des résultats liés aux trois objectifs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. aider à prévenir et à réduire l'ampleur de la pauvreté chez les enfants; 2. favoriser l'intégration au marché du travail en veillant à ce que les familles soient toujours mieux nanties si elles font partie de la population active; 3. réduire le chevauchement et le dédoublement grâce à l'harmonisation des objectifs des programmes et des prestations et à la simplification de leur gestion. <p>Évaluation et vérification des principaux résultats et conséquences</p> <p>Il incombe à l'ADRC d'administrer le supplément qu'est la Prestation nationale pour enfants et d'assurer le suivi des dépenses du gouvernement fédéral à cet égard. Le Rapport d'étape sur la PNE comprend de l'information sur les dépenses fédérales.</p> <p>Il est essentiel d'évaluer le programme, d'assurer le suivi et de rédiger des rapports si l'on veut garantir la responsabilisation du gouvernement en ce qui concerne les investissements dans la PNE et déterminer si les objectifs de l'initiative ont été atteints.</p>

	<p>Les ministres responsables des Services sociaux se sont engagés à axer les rapports sur les résultats du programme, même s'ils reconnaissent que ceux-ci seront de plus en plus évidents à mesure que les investissements dépasseront les niveaux de départ.</p> <p>Veillez consulter la description des indicateurs ci-dessous pour mieux comprendre comment les résultats sont évalués.</p>
Indicateurs	<p>En cours²</p> <p>Deux types d'indicateurs servent à évaluer si les objectifs de la PNE sont atteints. Les indicateurs des résultats généraux examinent certaines conditions sur lesquelles la PNE essaie d'influer, comme le taux de pauvreté chez les enfants et la participation au marché du travail. Ils indiquent l'incidence finale ou les conséquences générales de la PNE pour le groupe cible. Les indicateurs des résultats directs révèlent dans quelle mesure les changements signalés par les indicateurs des résultats généraux sont attribuables aux initiatives de la PNE. Les indicateurs des résultats généraux et des résultats directs élaborés pour établir annuellement la mesure dans laquelle chacun des trois objectifs de la PNE est atteint sont les suivants :</p> <p>1. Prévention et réduction de la pauvreté</p> <p><i>Indicateurs des résultats généraux</i></p> <p>a) Réduction de l'ampleur de la pauvreté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • écart en dollars et en pourcentage entre le revenu moyen des familles pauvres et le seuil de pauvreté. <p>b) Incidence du faible revenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ampleur de la pauvreté chez les familles avec enfants (pourcentage des familles dont le revenu est inférieur aux seuils de pauvreté); • nombre et pourcentage de familles et d'enfants bénéficiant de l'aide sociale. <p>c) Durée de la période de pauvreté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre et pourcentage de familles et d'enfants qui ont été pauvres pendant les quatre années précédentes. <p><i>Indicateurs des résultats directs</i></p> <p>a) Ampleur de la pauvreté chez les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fluctuation annuelle de l'écart entre le revenu moyen des familles à faible revenu et le seuil de pauvreté, attribuable aux prestations de la PNE. <p>b) Incidence de la pauvreté chez les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fluctuation annuelle du nombre et du pourcentage de familles et d'enfants dont le revenu est inférieur au seuil

de pauvreté, avec et sans les prestations de la PNE.
c) Sans objet.

2. Promotion de l'intégration au marché du travail et à la main-d'œuvre active

Indicateurs des résultats généraux

a) Intégration au marché du travail :

- nombre et pourcentage des soutiens de famille au sein des familles se situant en dessous du seuil de pauvreté et du seuil d'élimination du supplément de la PNE (c.-à-d. le revenu qui fait en sorte qu'une famille ne reçoit plus le supplément);
- revenu gagné moyen en tant que pourcentage du seuil de pauvreté et du seuil d'élimination du supplément de la PNE;
- nombre de gagne-pain qui se situent en dessous du seuil de pauvreté multiplié par le revenu moyen.

Indicateurs des résultats directs

a) Sans objet.

3. Réduction du chevauchement et du dédoublement grâce à l'harmonisation des objectifs des programmes et des prestations et à la simplification de leur gestion

Indicateurs des résultats généraux

Échelon 1 : Utilisation de la plate-forme fédérale de l'imposition du revenu.

Échelon 2 : Taux de participation aux programmes de la PNE, exemples d'ententes élargies de partage de l'information.

Échelon 3 : Études de cas, sondages auprès des gestionnaires.

Indicateurs des résultats directs

Sans objet.

Indicateurs comparables	<p>Existe-t-il des indicateurs comparables ou communs pour mesurer les résultats?</p> <p>Oui. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont élaboré conjointement les indicateurs susmentionnés par le biais du Groupe de travail sur la PNE.</p> <p>Quels indicateurs à caractère social sont utilisés afin d'établir le cadre d'interprétation du rendement?</p> <p>À déterminer³ - Au delà des objectifs de la PNE, les gouvernements ont intérêt à évaluer le bien-être des enfants et des familles. Il s'agit d'un exercice qui ne se limite pas à la PNE et qui continuera d'être effectué dans le cadre du travail fédéral-provincial-territorial lié au Plan d'action national pour les enfants.</p>
Évaluation / évaluation de tierces parties	<p>En cours²</p> <p>Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à évaluer conjointement la Prestation nationale pour enfants afin de déterminer le succès du programme. Ils ont convenu d'un plan d'action initial de deux ans allant de l'an 2000 à 2002. Il est essentiel d'adopter une approche coordonnée à l'égard de l'évaluation si l'on veut constituer une base de données qui servira à établir ce qui fonctionne et à partager les meilleures pratiques.</p> <p>L'évaluation de la PNE vise trois objectifs, à savoir faire le point sur la mise en application de la PNE, déterminer dans quelle mesure les objectifs énoncés de la PNE sont atteints et, si possible, d'établir quelles composantes du programme de la PNE ont entraîné les progrès réalisés relativement à chacun des trois objectifs.</p> <p>L'évaluation de la Prestation nationale pour enfants portera sur l'incidence combinée de ses deux principales composantes, soit les prestations améliorées pour enfants du gouvernement fédéral et la vaste gamme de programmes de réinvestissement des provinces, des territoires et des Premières nations. L'évaluation et la recherche seront axées sur l'effet combiné de la prévention et de la réduction de la pauvreté et de la promotion de l'intégration au marché du travail, ainsi que sur les progrès réalisés en matière d'harmonisation.</p>

Des contrats ont été accordés à des tierces parties pour procéder à l'évaluation. Les travaux en vertu des contrats ont déjà débuté.

Les résultats préliminaires de l'évaluation devraient être disponibles d'ici le printemps 2002. De plus, des rapports d'étape mensuels que présenteront les experts-conseils permettront aux gouvernements de suivre l'évolution de l'évaluation.

Un cadre d'évaluation concernant les analyses régulières et périodiques de la PNE pour les Premières nations a été mis au point et son application relèvera des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'ampleur des programmes de réinvestissement et la situation unique des communautés des Premières nations au Canada exigent l'établissement d'un cadre distinct d'évaluation et de rédaction de rapports portant sur la PNE.

L'évaluation provisoire prévue pour les Premières nations a pour objet d'établir si les programmes de réinvestissement ont été bien mis en place, dans quelle mesure les participants sont satisfaits du programme et de déterminer, si possible, les conséquences à brève échéance. Les conclusions de cette évaluation provisoire devraient être publiées à l'automne 2001.

Quant aux évaluations menées par des tierces parties, la rétroaction des parties intéressées et du public ainsi que la possibilité de rajuster la PNE avec le temps représentent des caractéristiques importantes de l'initiative, puisqu'elles garantiront l'adaptation de celle-ci en fonction des conditions socio-économiques changeantes.

Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la PNE entreprend à l'heure actuelle un processus d'évaluation par des spécialistes visant à déterminer si le Rapport d'étape annuel sur la PNE respecte les exigences énoncées dans le Cadre de gestion et de responsabilité de la PNE, répond aux besoins de ses auditoires et est rédigé dans un format clair et concis. Participent notamment à cette étude des représentants des parties intéressées, des spécialistes de la question, des experts en communications ou en évaluation de rendement et des spécialistes des questions autochtones.

En plus de cette étude par des spécialistes, le Groupe de travail examine diverses façons d'établir des liens entre les gouvernements et les parties intéressées en ce qui a trait à l'initiative de la PNE.

Partage de l'information et pratiques exemplaires	<p>En cours² - En vertu de <i>La PNE : Cadre de gestion et de responsabilité</i>, les ministres responsables des Services sociaux fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à échanger des renseignements sur les initiatives de réinvestissement et sur les prestataires et d'examiner les résultats et les conséquences afin de déterminer quelles sont les meilleures pratiques.</p> <p>On peut se procurer <i>La PNE : Cadre de gestion et de responsabilité</i> à l'adresse suivante : http://socialunion.gc.ca/ncb/geston3_f.html</p>
Publication de rapports	<p>En vertu de <i>La PNE : Cadre de gestion et de responsabilité</i>, les ministres responsables des Services sociaux se sont engagés à faire rapport annuellement au public sur la mise en application de la PNE.</p> <p>D'importantes étapes ont été franchies pour que cet engagement des ministres à faire rapport au public soit respecté, telles que la publication du premier Rapport d'étape sur la PNE en mai 1999 et du deuxième Rapport d'étape sur la PNE en avril 2001.</p> <p>On peut se procurer le Rapport d'étape 1999 à l'adresse suivante : http://socialunion.gc.ca/NCB-99/ftdm.html</p> <p>On peut se procurer le Rapport d'étape de la PNE 2000 à l'adresse suivante : http://socialunion.gc.ca/NCB-progress2000/ftdm.html</p>
Participation des Canadiens	
Mécanismes en vue d'assurer la participation des citoyens à l'établissement des priorités sociales et à l'information de répercussions	<p>Une consultation restreinte des principales parties intéressées a été menée au moment de la conception et de l'élaboration de la PNE.</p> <p>En vertu de <i>La PNE : Cadre de gestion et de responsabilité</i>, les ministres responsables des Services sociaux se sont engagés à améliorer continuellement le programme et à mettre l'accent sur l'apprentissage.</p> <p>On a conçu un site Web (adresse : http://www.unionsociale.gc.ca) afin d'informer les Canadiens et les Canadiennes et recueillir leurs commentaires. On y trouve de l'information sur la PNE et les visiteurs peuvent poser des questions et faire des observations.</p>

Les observations peuvent également être expédiées à :
Prestation nationale pour enfants
Case postale 307
Ottawa (Ontario)
K1A 0J9

De plus, un site Web consacré à la PNE, qui servira à transmettre de l'information sur le programme et à signaler les succès, devrait être lancé à l'automne 2001.

Même si aucun mécanisme officiel n'existe à l'heure actuelle pour la participation des citoyens, les parties intéressées sont consultées au besoin lorsqu'il s'agit d'élaborer des priorités et de passer en revue les résultats liés à la PNE. Par exemple, elles ont participé à une analyse de l'évaluabilité de la PNE et seront consultées au moment de la publication des résultats préliminaires de l'évaluation prévue pour le printemps 2002. De plus, comme nous l'avons mentionné précédemment, une évaluation par des spécialistes a été entreprise afin de permettre aux parties intéressées de commenter le Rapport d'étape annuel de la PNE.

La PNE représente une initiative encore toute nouvelle puisqu'elle n'a été lancée qu'il y a trois ans. La rétroaction constante des parties intéressées et du public jumelée à la possibilité de rajuster la PNE avec le temps constituent des caractéristiques importantes de l'initiative, puisqu'elles garantissent l'adaptation de celle-ci en fonction des conditions socio-économiques changeantes.

La PNE n'est qu'un élément d'une stratégie plus vaste du Plan d'action national pour les enfants visant à aider les enfants canadiens.

Un autre élément est l'initiative liée au développement de la petite enfance sur lequel se sont entendus les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (sauf le Québec) en septembre 2000. Dans le cadre de cette initiative, les gouvernements amélioreront et élargiront avec les années les programmes et services relatifs au développement de la petite enfance. Les gouvernements, de concert avec les familles et les communautés, essaieront de satisfaire les besoins des jeunes enfants et de leur famille. Ils feront rapport régulièrement sur les progrès réalisés et continueront de recueillir des renseignements et de diffuser de l'information aux parents, aux collectivités et aux fournisseurs de services afin de les aider à donner aux enfants le meilleur départ dans la vie. Ils veilleront également à mettre en place des mécanismes efficaces pour

	que les Canadiens et les Canadiennes participent à l'élaboration des priorités et à l'évaluation des résultats en matière de développement de la petite enfance.
Mécanismes d'information du public	En vertu de <i>La PNE : Cadre de gestion et de responsabilité</i> , les ministres responsables des Services sociaux ont convenu de publier des rapports annuels sur l'évolution de l'initiative qu'est la Prestation nationale pour enfants.
Engagements en matière de services	
Accessibilité critères d'admissibilité au public	http://unionsociale.gc.ca/ncb_f.html Les prestations sont établies automatiquement par l'Agence des douanes et du revenu du Canada d'après les déclarations de revenu des familles. Les versements pour l'année débutent en juillet et sont fonction de l'information recueillie pour l'année d'imposition précédente.
Existence et disponibilité des engagements en matière de services	Sans objet¹ - Il incombe à l'ADRC d'administrer le programme de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Aucun mécanisme n'existe pour vérifier si l'ADRC respecte ses engagements en matière de service. Ceux-ci n'ont pas trait à la PNE, mais plutôt à la PFCE en général qui constitue un programme s'adressant à 80 % des familles canadiennes.
Mesures et publication de rapports	Sans objet¹ - Il incombe à l'ADRC de faire rapport au public de son rendement comparativement aux engagements pris en matière de service.
Appels et plaintes	
Existence, disponibilité et communication des mécanismes	Sans objet¹ - Il incombe à l'ADRC de déterminer l'admissibilité aux prestations et de régler les appels. Voir ci-dessus la description des engagements de l'ADRC en matière de service.
Suivi et publication de rapports	Sans objet¹ - L'ADRC s'occupe de régler les appels et plaintes.
Mobilité	
Existence de mesures	Il n'existe aucun obstacle à la mobilité fondé sur le lieu de résidence en vertu du programme de Prestation fiscale canadienne pour enfants qui constitue la composante fédérale de l'initiative.

¹**Sans objet** : lorsque la section ne s'applique pas; il faut expliquer brièvement pourquoi elle ne s'applique pas.

²**En cours** : lorsqu'une démarche ou un mécanisme est en cours d'élaboration ou en voie d'être mis en oeuvre, avec une brève explication et l'horaire.

³**À déterminer** : lorsqu'une démarche ou un processus fait encore l'objet d'une étude ou est encore à l'étape initiale de planification; donner une brève description.